

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
8 octobre 2015
n° 34 / 7659^e
pages 1945 à 2000

/ Réfugiés

La réforme du droit d'asile
> chronique Sabine Corneloup

1964

À propos de Schengen
> point de vue Raphaël Piastra

1962

ÉDITORIAL

1945 La planète des juges. Le singe et l'*habeas corpus*, Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 1951 Économie sociale et solidaire: définition du commerce équitable
- 1955 Projet de loi de finances: mesures concernant les collectivités territoriales
- 1956 Droit des étrangers en France (Sénat): modification du texte par la commission des lois
- 1956 Code mondial antidopage: publication d'une ordonnance
- 1957 Lutte contre les discriminations: nouveau critère tiré de la perte d'autonomie
- 1960 Budget 2016 de la justice: présentation du projet de loi de finances

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1970 **Panorama:** Droit des entreprises en difficulté, Pierre-Michel Le Corre et François-Xavier Lucas
- 1983 **Notes:** L'action publique et l'exécution de la transaction pénale,
note sous Crim. 19 mai 2015, Jean-Baptiste Perrier
- 1988 Les obligations du prestataire de services d'investissement, partie à une opération de couverture à prime nulle, *note sous Com. 17 mars 2015, Yann Paclot*
- 1995 Les conditions de la mainlevée d'une mesure de protection juridique,
note sous Cass., avis, 13 avr. 2015, Gilles Raoul-Cormeil

ENTRETIEN

2000 Antoine Guay de la Moussaye, *Le Monde*, 15 oct. 2015

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1945 La planète des juges
Le singe et l'*habeas corpus*



1948

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Chèque (absence de date): usage de chèque de garantie, *Com. 22 sept. 2015*

Chèque (retrait de la provision): action civile contre le dirigeant de la société débitrice, *Crim. 22 sept. 2015*

Cautionnement disproportionné: exclusion des revenus escomptés, *Com. 22 sept. 2015*

Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation commerciale établie: non-application au contrat de transport, *Com. 22 sept. 2015*

Consommation

Surendettement (pouvoir du juge): demande de restitution et clause de réserve de propriété, *Civ. 2^e, 24 sept. 2015*

Entreprise en difficulté

Plan de sauvegarde: date d'acquisition des réductions de créance, *Com. 22 sept. 2015*

Mandat *ad hoc*: obligation de confidentialité du mandataire *ad hoc*, *Com. 22 sept. 2015*

Garantie de l'AGS: liquidation judiciaire subséquente à une sauvegarde, *Soc. 22 sept. 2015*

Fonds de commerce et commerçants

Économie sociale et solidaire: définition du commerce équitable

Propriété intellectuelle

Œuvre de collaboration (action en contrefaçon): mise en cause de tous les coauteurs, *Civ. 1^{re}, 30 sept. 2015*

Société et marché financier

Fusion-absorption (transmission universelle): poursuite des instances engagées, *Soc. 22 sept. 2015*

1952

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Séparation de biens (créance entre époux): point de départ des intérêts, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

Divorce (liquidation): office du juge en cas de désaccords persistants, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

Divorce (liquidation): portée de la renonciation tacite à un bien propre, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

Conflit d'autorité parentale (baptême): recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

Renonciation à la succession (droit de retour): remboursement des impenses utiles, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

1953

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Menace de mort (qualification): geste

accompagnant une menace verbale, *Crim. 22 sept. 2015*

Procédure pénale

Agression sexuelle (condamnation): droit du prévenu à une expertise médicale préalable, *Crim. 23 sept. 2015*

Extradition: office du juge relatif à la prescription de l'action publique, *Crim. 23 sept. 2015*

Saisie au sein d'une juridiction (affaire dite des « écoutes »): renvoi d'une QPC, *Crim. 29 sept. 2015*

1955

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Projet de loi de finances: mesures concernant les collectivités territoriales

Droit des étrangers en France (Sénat): modification du texte par la commission des lois

Code mondial antidopage: publication d'une ordonnance

Santé publique

Lutte contre les discriminations: nouveau critère tiré de la perte d'autonomie

1958

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de sécurisation professionnelle (priorité de réembauche): information du salarié, *Soc. 22 sept. 2015*

Salarié protégé (licenciement): défaut d'autorisation après expiration de la protection, *Soc. 23 sept. 2015*

Reprise d'entreprise par une personne publique: office du juge judiciaire quant aux salariés, *Soc. 22 sept. 2015*

1959

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage (sentence internationale): sort de l'exequatur d'une décision ultérieurement cassée, *Civ. 1^{re}, 23 sept. 2015*

Budget 2016 de la justice: présentation du projet de loi de finances

Appel (délai pour conclure): remise au greffe par voie électronique sans avis de réception, *Civ. 2^e, 24 sept. 2015*

Principe de cohérence: portée de l'interdiction de se contredire au détriment d'autrui, *Soc. 22 sept. 2015*

Voie d'exécution

Astreinte (liquidation): perte du fondement juridique et restitution des sommes versées, *Civ. 2^e, 24 sept. 2015*

Saisie immobilière: effet de la publication d'un jugement d'adjudication, *Civ. 2^e, 24 sept. 2015*



POINT DE VUE

1962

À propos de Schengen
par Raphaël Piastra



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1964

La réforme du droit d'asile
par Sabine Corneloup

PANORAMA

1970

Droit des entreprises en difficulté
juillet 2014 - juillet 2015
par Pierre-Michel Le Corre
et François-Xavier Lucas

NOTES

1983

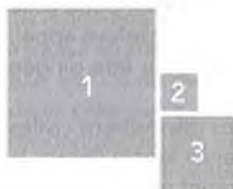
L'action publique et l'exécution de la transaction
pénale, *note sous Crim. 19 mai 2015*
par Jean-Baptiste Perrier

1988

Les obligations du prestataire de services
d'investissement, partie à une opération de couverture
à prime nulle, *note sous Com. 17 mars 2015*
par Yann Paclot

1995

Les conditions de la mainlevée d'une mesure de
protection juridique, *note sous Cass., avis, 13 avr. 2015*
par Gilles Raoul-Cormeil



ENTRETIEN

2000

Antoine Cuny de la Verryère - La finance catholique : quels en sont les inspirations et les principes ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).